

Compte rendu réunion 13 novembre 2020

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt, le TREIZE NOVEMBRE à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 Novembre 2020

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Ludovic COLLOMB, Laetitia EON, Hugues BRABANT, Brigitte CORFMAT, Alexandre GONDET, Fabienne DUBOS, Etienne JEANDEL, Céline GUENOUX, Fabrice LE GAL, Claire-Marie LE LUHERN, Erwan POCHOLLE, Pascale LE GOUHINEC, Romain RETIF.

ABSENTS : /

Secrétaire : Madame Marie-Annick BURBAN

Ordre du jour

1° Approbation compte-rendu du 16 octobre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 16 Octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte le compte-rendu.

2° Comptabilité

- **marché assurances : analyse des offres**

Monsieur le Maire présente les modalités de cette consultation.

Les marchés d'assurance arrivent à échéance au 31/12/2020.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Consult'assur, a été mandaté pour accompagner la commune pour le conseil et l'élaboration de la consultation.

Détail de la consultation :

La consultation a été réalisée par annonce publiée dans Ouest-France avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne.

Les offres ont été remises le 15 septembre 2020

La présente consultation a pour objet une prestation d'assurance.

Le Marché est divisé en 5 lots :

- Dommages aux biens
- Responsabilité civile

- Automobile
- Protection Juridique
- Risques Statutaires (assurance des personnes, garantis tous risques longue maladie, longue durée, maternité, accidents du travail, maladie professionnelle, incapacité, invalidité...)

Selon les seuils du marché, la présente opération de marché passée en procédure adaptée est soumise à l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

La durée du marché est de 4 ans (2021-2024)

Les critères d'attribution sont les suivants:

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Coût de l'offre : 40%

le nombre d'offres déposées :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes

- 4 offres :
- MAIF NIORT
 - GROUPAMA RENNES
 - SMACL NIORT
 - Assurances PILLIOT /VHV 62

Lot 2- responsabilité civile

- 2 offres :
- GROUPAMA RENNES
 - SMACL NIORT

Lot 3 : Flotte automobile

- 3 offres :
- GROUPAMA RENNES
 - SMACL NIORT
 - GLISE

Lot 4 : Protection juridique

- 3 offres :
- SMACL NIORT
 - GROUPAMA RENNES
 - MALJ

Lot 5 : Risques statutaires

- 3 offres :
- GROUPAMA RENNES
 - SMACL NIORT
 - GAN

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le classement préconisé par la Cabinet Consult'assur à savoir :

	Lots	Compagnies	Montant	
1	Dommage aux biens	MAIF	1 906,00 €	Révisable au taux de 0.3765€TTC par m²développé
2	Responsabilité Civile	SMACL	1 049,00 €	

3	Automobile	GROUPAMA	1 472,00 €	
4	Protection Juridique	SMACL	471,00 €	
5	Risques statutaires	GROUPAMA	9 730,00 €	*

*variante 10459€ : différence sur franchise 15j au lieu de 30j par arrêt en maladie.

Le montant des primes TTC de l'ancien marché était de 16636€.

Le montant du nouveau marché s'élève à 14628 € soit un écart de 2008€ . (avec la variante l'écart est de 1279.00€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les marchés aux compagnies d'assurance préconisées par le Cabinet
- de valider la variante pour le lot risques statutaires proposée par GROUPAMA.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés afférents ainsi que tous les documents s'y référants.

• **convention d'assistance annuelle assurances de la commune**

Le cabinet Consult'assur missionné par la commune dans le cadre d'une mission de l'étude et de l'analyse du marché assurances propose une convention d'assistance annuelle sur la durée du contrat d'assurances mis en place à compter du 01 janvier 2021.

Les honoraires hors frais sont calculés sur la base de l'indice SYNTEC soit au 01 janvier 2021 un montant de 540,21€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la mission proposée pour un montant de 540.21€ HT
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance.
- devis travaux église

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise Mace TREGUEUX (22)

- installation de cloches/ restaurations diverses : 1884,00 € HT

(fourniture d'un kit de fixation pour le moteur de tintement de la cloche 1, fourniture de 3 équerres acier pour le renforcement du beffroi, fourniture d'un battant en acier doux monolithe, frais installation).

- mise en conformité protection foudre église : 5048,60€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le devis restauration diverses
- d'attendre pour le devis de mise en conformité « protection foudre église »

- devis copieur école et mairie

Monsieur le Maire présente les devis demandés auprès des sociétés BURO56 VANNES et MEDIABUREAUTIQUE VANNES .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- valide les propositions de la société Buro 56 pour un montant de 1900€ HT pour l'école et de 2370.00€ HT pour la mairie.

- renouvellement convention multi-services FDGDON pour 3 ans

(FDGDON : Fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que le fait d'adhérer à cette convention permet d'accéder à des services complémentaires :

- Régulation des populations d'organismes nuisibles

- Programme limitation population ragondins, de lutte contre les taupes, limitation des populations de corneilles, de lutte contre les chenilles processionnaires urticantes, réduction des populations d'étourneaux
- Mise à disposition d'effaroucheurs sur cultures (pigeons ramiers, corneilles...)
- Rétrocession de matériel de piégeage (cages-pièges)
- Programme de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine
- Gestion des animaux protégés
- Information et conseil aux élus aux agents municipaux et habitants, information sur la législation en cors, les moyens de lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (étourneaux, chenilles, frelons asiatiques, ...), fourniture de modèle d'arrêtés...

Pour les années 2021/2022/2023, la participation financière est fixée à 106.48€/an.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- décide de renouveler cette convention multi-services

3° Recrutement agent des services techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux annonces ont été passées sur le site du Centre de Gestion et une annonce sur Facebook.

24 candidatures ont été reçues.

Après lecture des lettres de motivation et curriculum vitae, le bureau municipal a retenu cinq candidats.

Les candidats ont été auditionnés le mardi 10 novembre.

Suite à l'entretien, deux candidats ont été sélectionnés :

- Mr Romain GARCIA THEIX- NOYALO
- Mr Nicolas GUILLOTIN ARZAL

Avant de valider le recrutement, le bureau municipal souhaite auditionner ces deux agents une nouvelle fois.

4°- Enquête publique EARL le Puits

Une enquête publique en vue d'exploiter, après extension, un élevage avicole de 55000 emplacements de volailles catégorie poulettes futures pondeuses au lieu-dit "Monternault" s'est déroulée du 05/10 au vendredi 06/11 avec trois permanences du commissaire-enquêteur.

Ce projet présenté par l'EARL le Puits dont le siège social est situé au lieu-dit "le Puil" à LAUZACH porte sur une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier.

(1 abstention)

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu réunions
- Morbihan Energies -rapports d'activités

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le rapport d'activités de Morbihan Energies.

- Poste médiathèque : Céline BELLOIR

Monsieur le Maire fait savoir au conseil Municipal que Madame Céline BELLOIR a démissionné de son poste.

Une réunion est prévue le 14 novembre à 10h30 en mairie avec les bénévoles et la commission culture.

- Installation ostéopathe et médecin

Pour information, le montant des travaux de rénovation du bâtiment DREAN s'élève à environ 10000€.

L'ostéopathe a commencé son activité le 16 octobre.

- Projet infirmière

Monsieur le Maire revient sur le projet de Mme KLOGOT, infirmière et suggère d'inclure une clause dans l'acte de vente à savoir :

- rez-de-chaussée réservé au médical ou paramédical et commerce de proximité notamment salon de coiffure. L'habitat demeure possible à l'étage.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'interroger les services du CAUE sur le projet. Se pose la question sur les places de parking autour de cet aménagement.

Pour organiser au mieux cet place, une étude semble nécessaire.

- Parcelle THOMAS - liaison piétonne vers le Park Dudi 10000€ /15000€

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à négocier l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur 1.50m/3m dans la parcelle ZE166.

- Projet boulangerie

Mme Laetitia EON effectue un compte rendu de ce projet.

Lors de la réunion du mardi 10 novembre, une première ébauche a été proposée.

- Ar Graëll

Projet de réunion de la commission pour la tranche 3